

JOURNALIER-OPÉRATEUR

Déneigement de nuit

Poste syndiqué - temporaire



Principales responsabilités

- Effectuer le déneigement, le déglacage et l'épandage d'abrasifs sur les rues, stationnements, trottoirs et autres infrastructures municipales
- Conduire et opérer les camions de déneigement, véhicules épandeurs et autres équipements requis
- Effectuer des rondes de surveillance afin d'évaluer l'état des routes et les conditions de la chaussée
- Ajuster les interventions selon les conditions météorologiques et routières, conformément aux directives établies
- Procéder à l'inspection quotidienne des véhicules et équipements avant et après leur utilisation
- Signaler rapidement toute défectuosité, anomalie ou situation pouvant compromettre la sécurité
- Participer au chargement, au transport et au ramassage de la neige, lorsque requis
- Effectuer l'entretien courant et le nettoyage des véhicules, équipements et espaces de travail
- Collaborer avec les autres membres de l'équipe des travaux publics afin d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations
- Effectuer toute autre tâche connexe liée aux opérations hivernales, notamment :
 - Effectuer la signalisation, à pied ou à bord d'un véhicule, lors des opérations de chargement de la neige, conformément à la réglementation en vigueur
 - Assurer le dégagement des bornes-fontaines

Profil recherché

- Posséder un permis de conduire classe 3 valide
- Être à l'aise de travailler de nuit, parfois pendant de longues périodes ou dans des conditions météorologiques difficiles
- Démontrer un bon niveau d'autonomie
- Démontrer une grande vigilance et un souci constant de la santé et de la sécurité
- Être capable de travailler efficacement en équipe et de maintenir de bonnes communications avec les autres membres du Service des travaux publics
- Posséder d'excellentes habiletés pour la conduite de véhicules lourds et l'utilisation de machinerie

Conditions de travail

- Disponibilités sur appel, 7 nuits sur 7
- Échelle salariale débutant à 33,87 \$/h (en 2026), puis à 34,89 \$/h (en 2027)
- Indemnité avantageuse de 11 % ajoutée au salaire de base à titre d'avantages sociaux
- Rémunération garantie de 40 h par semaine
- Période d'emploi : 29 novembre 2026 au 20 mars 2027
- L'horaire de travail varie selon les conditions météorologiques et les besoins opérationnels
- Être disponible de nuit, fin de semaine et jour férié

Cet emploi t'intéresse ?

Envoie ta candidature dès maintenant :

Courriel : camille.gosselin@villedebeaupre.com | **En ligne :** www.villedebeaupre.com

Notre organisation assure l'accès à l'emploi sans discrimination à toute personne désirant soumettre sa candidature. Nonobstant l'accusé de réception, seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées. Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.